



---

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 1063

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026 le règlement no 1063 relatif aux nuisances et à l'insalubrité.

Ledit règlement sera déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et sera également disponible sur le site web de la Ville (<https://www.ville.maniwaki.qc.ca>).

Donné à Maniwaki, le 8 avril 2026

---

Kelly-Ann Gagnon, greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026

---

Kelly-Ann Gagnon, greffière